



Paris, le 20/07/2007

COMMUNIQUÉ COMPLEMENTAIRE

Il est rappelé que l'échange de titres est obligatoire s'agissant d'une fusion et qu'il intervient au fur et à mesure des présentations par les établissements financiers auprès de CM CIC. Titres, 3 allée de l'Etoile, 95014 CERGY PONTOISE Cedex.

Contact : Bernard REGIS - tél : 33 (0) 1 44 75 40 24